

Plougonven

- enquête an 12

- chapelle 1806

- presbytère, chapelle 1809

- chapelle 1813

- manoir Bienn

curiales
des vicaires

De
presbytère

lui

et qu'il

Le 2

an

après

la pas

le las

la taille

elle

ne

re pour

it avit

le 30^e

De)

retray

nsen.

ce)

1.

Le Desservant de plougouven n'a pas de
maison appartenante à la Commune, le presbytère
ayant été vendu. il habite une maison qui lui
appartient propre pour loger le pasteur, et qu'il
a voulu céder, et même l'acte en a été passé le 2
prairial an onze, sous la condition de lui ^{payer,} payer au
240th de rente viagère. la Commune avoit accepté
l'offre; mais il paroît que le gouvernement ne la pas
voulu valifier. au lieu de 240th, il n'en touche que la
moitié, c'est à dire, 120th, sur les quels il paie la taille
foncière et fait les réparations.

il n'y a ici aucune maison en vente, qui soit propre pour
loger le pasteur. Si le cas arrivoit, on en donneroit avis
au Secrétariat de l'Eglise. à plougouven le 30th
juin 1809. fr. Kerneau Desservant De
plougouven

Les Eglises à conserver dans la
succursale de Plougouven, sont celles
de Saint Eutrope, cy devant Tréve, et
la Chappelles de S^t Germain. Les
autres chapelles ont été vendues, excepté
celle de S^t Albin et celle de K^{er} Biriou.

30 juin 1809 Kerneu Desservant
de Plougouven

Reponses du desservant De la Succursale
de Plougouven aux questions de M. M. Les vicaires
gen. de Quimper.

- 1^o Le Patron de cette Succursale, c'est S.^t Yves.
- 2^o il y a 3300 ames.
- 3^o 4 prêtres sont absolument nécessaires pour la
desserte.
- 4^o il n'y a encore aucun vicaire désigné.
- 5^o Je voudrois avoir pour vicaire M. Briand, et pour
secondaires M. M. Camus et L'Etien.
- 6^o Je m'appelle Francois Kernéac, né à Lérardvieux
cidevant Trêve de Plomeur Gaultier, le 9^o J^{er} 1743.
ordonné prêtre le 19^o 7^{bre} 1767.
L'Ecclesiastique que je desire avoir pour vicaire s'appelle
Yves Briand né à Pléstin le 5^o Juin 1768. ordonné
prêtre à Paris le 12^o Avril 1801.
Jean Francois Camus né en la paroisse de Plouigneau
en 1747, ordonné prêtre en 1778.
Tels sont les noms et les époques de l'ordination des prêtres
qui servent actuellement dans la Commune de Plougouven.
- 7^o L'Eglise de la cidevant Trêve de S.^t Eutrope ainsi que
la Chapelle de S.^t Germain, sont nécessaires pour
procurer l'instruction et la Messe aux fidèles les-

Patron de
S. Yves,

Dimanches et fêtes. La première des deux
n'a point été aliénée, et les acquereurs de la seconde
offrent d'en faire la cession.

8.^o je ne connois aucune chapelle, ni oratoire domestique
dont on demande la conservation aux conditions du Tarif
approuvé par le Gouvernement.

9.^o Notre prédicateur de Carême s'appelle M. Cloarec,
nommé à la desserte de Plougean.

10.^o Plougouven et St. Eutrope suffiront pour une Station,
suivant l'ancien usage. 17.^e Mars 1804.

François Kernéau Desservant.

Plougouven 24 Mars
1803.

Messieurs

il n'y a aucune Chapelle sur la Commune
de Plougouven, utile pour le Service divin,
Si ce n'est celle de Saint Eutrope, et celle de
Saint Germain, qui avoit été vendue, mais
que les acquereurs ont restituée, comme il
conste par leur acte de renonciation.

Le traitement du Vicaire de Plougouven étoit
cy devant payé par la commune en entier;
l'année dernière il n'a rien touché, par ce qu'il
na pas plu à M. Le Sous-préfet de Morlaix,
dit on, de faire passer les comptes à la préfecture.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous saluer avec respect.
fr. Kerneau Desservant de Plougouven

Nous soussignés certifions que L'Eglise de
la ci-devant Trêve de St. Eutrope, dépendante
de la Commune d'Alouven, ainsi que la Chapelle
de St. Germain, sont absolument nécessaires pour
procurer l'instruction et la messe aux fidèles, les
Dimanches et fêtes. La première des deux n'a
point été aliénée, et les acquereurs de la seconde
offrent d'en faire la cession. ~~gratuite~~. per Nivose
an douze de la République française. un mot
rayé nul.

~~Le Maire de l'arrondissement~~
François Kernéau Desservant.



Noms des Paroisses de la situation des Bienes	Bien & Bureau	Maisons	Valeur Capitale	Produit Annuel	Rente Restituée	Rente par legs et Donations	Rente & De Fondation	Charge & Evaluation des charges	Revenu Net.	Observation	
Rougouven	Le fond du Comte. Kerneau	"	2340 ² 20	117 ² 20	"	"	M ^{re} Alain le Brezec fondatrice	2 Menes basses, Service d'aprem. Men.	37 ² 50	79 ² 50	
idem	idem du Comte. Kmorie huella	"	2385 ² 40	119 ² 27	"	"	54 de a litres de froment dessus le lieu de Cechques	2 Service Solennel	000 ² 00	119 ² 27	acquies sans charge en litige
id.	"	"	"	"	"	"	18 de. de froment dessus le lieu du Carpent	"	6 ² "	66 ² "	
id.	"	"	"	"	"	"	9 de. de froment & 3 ² 95 de men. Comte. Pourven	Service d'aprem. Men. & men. basses	9 ² 50	6 ² 45	
id.	"	"	"	"	"	"	9 de. de froment & 30 ² de men. le lieu de Kveigunne	1 Service Solennel	3 ² "	9 ² 30	
id.	"	"	"	"	"	"	4 de. de froment de Mustere a Kgoat igella	1 Service Solennel	3 ² "	3 ² "	
Botrobeh.	"	"	"	"	"	"	Jeun le Sagat fondatrice	40 Menes basses	60 ² "	1 ² 73	
Rougouven	Le fond du Comte. Kaudren huella	"	1234 ² 60	61 ² 73	"	"	18 de. de froment dessus douar un trouperon	1 Service Solennel	3 ² "	21 ² "	
Rouigneau	"	"	"	"	"	"	6 de. de froment dessus Koudant le Lay	"	"	9 ² "	
Rougouven	"	"	"	"	"	"	4 de. de froment & 6 ² 13 de men. le trouperon de Kveigunne	1 Service d'aprem. Men. & 1 men. à chant	5 ² "	9 ² 13	
idem	"	"	"	"	"	"	Petronille godelin fondatrice	1 Service Solennel	3 ² "	15 ² "	
id.	Le fond de l'ar. ar. Rouigneau	"	360 ² "	18 ² "	"	"	rente de fondation	"	"	10 ² 66	
id.	Le fond de l'ar. douar un ille	"	213 ² 20	10 ² 66	"	"	8 ² 89 de froment par ar. Kerneau	2 Menes basses & une à chant	5 ² "	3 ² 89	
id.	"	"	"	"	"	"	Rascal Guiguen fondatrice	"	"	7 ² 11	
Lapmeurou	Le 1/2 du fond de l'ar. au quel	"	142 ² 20	7 ² 11	"	"	9 de. de froment dessus la Buiniere igella	1 Service Solennel	3 ² "	9 ² "	
Rougouven	"	"	"	"	"	"	rente de l'ar. 3 ² 79 de froment dessus la Buiniere le Min	1 men. basse & 1 men. le dimanche	"	"	
id.	"	"	"	"	"	"	11 de. de froment & 2 ² 15 de men. le trouperon de Kveigunne	1 Service Solennel	3 ² "	12 ² 25	
id.	"	"	"	"	"	"	4 de. de froment & 1 ² 15 de men. le trouperon de Kveigunne	"	"	6 ² "	
Rouigneau	"	"	"	"	"	"	14 ² 22 de froment le lieu de Brunton	9 Menes basses	13 ² 50	72 ² "	
idem	Le 1/2 du fond de l'ar. ar. Goff	"	53 ² 20	2 ² 66	"	"	herve le Brezec fondatrice	1 Service Solennel	3 ² "	47 ² 36	
Rougouven	Le fond de l'ar. douar un trouperon	"	1006 ² 80	50 ² 34	"	"	Yves Guiguen fondatrice	1 Service Solennel	3 ² "	6 ² 65	
idem	Le fond de l'ar. douar graille	"	133 ² "	6 ² 65	"	"	rente de fondation	"	"	"	
id.	"	"	"	"	"	"	3 ² 55 de froment par ar. furtun Voarec	1 Service Solennel	3 ² "	55 ² "	
Garlan	"	"	"	"	"	"	13 de. de froment dessus Kveigunne	2 Service Solennel	6 ² "	12 ² "	
Rougouven	"	"	"	"	"	"	2 ² 36 de froment par ar. au Goarven	une Men. Solennelle	2 ² "	"	
Lapmeurou	Le fond de l'ar. ar. Gignat	"	388 ² 80	19 ² 44	"	"	rente de fondation	"	"	19 ² 44	
Rougouven	"	"	"	"	"	"	1 ² 08 de froment par ar. au trouperon	"	"	1 ² 08	
Rouigneau	"	"	"	"	"	"	13 de. de froment & 1 ² 15 de men. Comte. Goff	"	"	18 ² 15	
Rougouven	Le fond de l'ar. ar. Gignat	"	125 ² "	6 ² 25	"	"	rente de fondation	"	"	6 ² 25	
idem	Le fond de l'ar. ar. Gignat	"	607 ² 60	30 ² 38	"	"	Yves Guiguen & Marie Propan fondatrice	5 Service Solennel	15 ² "	15 ² 38	
id.	"	"	"	"	"	"	54 de. de froment & 28 ² 37 de men. Comte. le trouperon	32 menes basses	78 ² "	22 ² 37	
id.	"	"	"	"	"	"	2 ² 36 de froment par ar. au Goarven	une Men. Solennelle	3 ² "	"	
id.	Le fond de l'ar. Comte. Kerneau	"	88 ² 80	4 ² 44	"	"	rente de fondation	"	"	4 ² 44	Ce fond de l'ar. sont unites en litige
id.	"	"	"	"	"	"	19 ² 05 de froment par ar. au trouperon	3 menes basses	4 ² 50	14 ² 55	
id.	"	"	"	"	"	"	11 ² 85 de froment par ar. au trouperon	2 Menes à chant	4 ² "	7 ² 85	
id.	"	"	"	"	"	"	2 ² 36 de froment par ar. au trouperon	1 men. à chant	2 ² "	4 ² 36	
Total			9078 ² 50	444 ² 96	Neut	Neut			279 ² "	587 ² 42	886-32
Affirmé sincère									119 ² 27		
Véritable à Rougouven le jour premier juillet mil huit cent quatre									468 ² 15		
Fr. Kerneau Desservant de plougouven											
			9082 ² 60	453 ² 93							